



OBServatoire du télétravail, des conditions de travail et de l'ERGOstressie

Les conditions de réussite du télétravail pour les salariés et pour les entreprises

L'OBERGO, vient de publier le rapport « Les conditions de réussite du télétravail » qui présente les résultats de l'enquête 2011/2012 auprès de télétravailleuses et télétravailleurs, réalisée de mai 2011 à février 2012. (Rapport disponible sur le site <http://www.ergostressie.com>, à partir du 9 mars 2012).

Cette nouvelle enquête porte sur les conditions de travail et de vie des salariées et salariés qui ont une expérience RÉELLE du télétravail à domicile.

D'une part elle confirme les résultats de la première enquête OBERGO 2009/2010 : la réussite du télétravail passe par l'acceptation des contraintes et des exigences du paradoxe: « Plus de temps et de charge de travail/ plus de qualité de vie ».

En effet, le télétravail apparaît, pour la plupart des télétravailleuses et des télétravailleurs, comme étant une source d'améliorations dans les domaines suivants

- *qualité de leur vie personnelle (travail + hors travail) : 90% des réponses*
- *qualité de vie familiale : 84% (81% chez les femmes et 87% chez les hommes)*
- *amélioration de leur productivité pour l'entreprise : 77%*

- ... qui s'échange contre une augmentation :

- *de leur temps de travail : 64% (74% pour les salariés télétravaillant depuis plus de 4 ans)*
- *des coûts personnels liés à l'activité professionnelle: 35%*
- *de la charge de travail ressentie : les problèmes liés à la charge de travail apparaissent surtout dans l'enquête qualitative (entretiens oraux+ commentaires écrits dans les questionnaires) plus que dans l'enquête par questionnaire fermé.*

D'autre part, portant sur un échantillon plus large et plus représentatif, l'enquête OBERGO 2011/2012 permet de dresser une liste très complète des conditions de réussite du télétravail concernant les salariés et les entreprises :

- **12 conditions de réussite pour les salarié(e)s** : chacune et chacun doit se méfier des illusions du télétravail « rêvé » et prendre conscience que « télétravailler avec plaisir » exige de satisfaire à de nombreuses conditions tant personnelles que familiales et professionnelles.
- **12 conditions pour les entreprises** : elles doivent tenir compte des spécificités du télétravail dans la mise en place de cette nouvelle organisation du travail en respectant certaines « bonnes pratiques ».

Rapport «Les conditions de réussite du télétravail »

Yves Lasfargue et Sylvie Fauconnier

Résultats de l'enquête 2011/2012 sur les impacts du télétravail réel sur les conditions de vie des salarié(e)s réalisée par l'OBERGO avec le soutien de la CFTD Cadres

Rapport disponible à partir du 9 mars 2012 sur les sites : <http://www.ergostressie.com/> et <http://www.cadrecfdt.fr/>

Informations sur ce rapport : Yves LASFARGUE, directeur de l'OBERGO
+33 (0)6 81 01 98 72 yves.lasfargue@wanadoo.fr